"BÂTIR ENSEMBLE"

MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy tenue le 19 septembre 2022, à 19h30, à la salle municipale sise au 309 de la 4ème Avenue à Saint-Paul-de-Montminy, lieu usuel des séances du conseil municipal.

À laquelle assistent les conseiller(ère)s : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay, Jean-François Mayrand et madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur le Maire, Alain Talbot.

Assiste également, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Claudette Aubé.

Est absent : Monsieur Serge A. Lavoie.

1. Ouverture de la séance
Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h34.

2022-09-19-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'adopter l'ordre du jour avec le changement suivant :
Le point 4. reporté avant la période de questions.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Mandat d'évaluation en besoin de rechargement du Rang Rolette Est
5. Demande d'aide financière au programme d'aide financière à la voirie locale – Volet soutien
6. Demande d'analyse et de production d'une analyse des routes municipales par l'équipe en génie civile
7. Adjudication des contrats de déneigement
8. Période de questions
9. Levée de la séance

3. Période de questions sur le fonctionnement
Monsieur le maire rappelle à l'assistance que la période de questions se tient au point prévu à cette fin dans l'ordre du jour et que les questions doivent lui être adressées qu'il redirigera aux autres élus au besoin.

2022-09-19-02 MANDAT D'ÉVALUATION EN BESOIN DE RECHARGEMENT DU RANG ROLETTE EST

CONSIDÉRANT l'opportunité d'avoir une subvention pour faire des recharges dans le Rang Rolette Est en 2023;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une évaluation des coûts avant le 30 septembre 2022;
Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de déposer l'évaluation des coûts en besoin de rechargement pour le Rang Rolette Est.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-09-19-03 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées par la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : -L'estimation détaillée du calcul des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Madame Claudette Aubé, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Claudette Aubé est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre des Transports.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-09-19-04 DEMANDE D'ANALYSE ET DE PRODUCTION D'UNE ANALYSE DES ROUTES MUNICIPALES PAR L'ÉQUIPE DE GÉNIE CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'une équipe de génie civile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut demander une analyse du périmètre urbain aussi et ce, par photo;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité disposera d'un très bon outil de travail;
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Éric Tanguay et résolu de faire une demande d'analyse et de production d'une analyse des routes municipales et d'y inclure le périmètre urbain à l'équipe de génie civile.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Alain Talbot, maire, quitte la salle. C'est maintenant monsieur Guy Boivin, maire suppléant qui dirigera le reste de la séance.

4. ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

2022-09-19-05 : OCTROI POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (CONTRAT A)

ATENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a lancé un second appel d'offres public pour l'entretien des rangs (Contrat A) pour une saison hivernale, pour trois saisons hivernales plus une saison optionnelle et pour quatre saisons hivernales plus une saison optionnelle;

ATTENDU les soumissions reçues :

Entrepreneurs	Une saison	Trois saison plus une saison	Quatre saisons plus une
AMP Excavation inc	NA	838 144.76$	NA
Ferme du 5ème Rang inc	229 950.00$	819 196.88$	NA

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont conformes au devis publié et à ses addendas;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu

- D'octroyer le contrat d'entretien des chemins d'hiver – Contrat A- pour les rangs au plus bas soumissionnaire soit Ferme du 5ème Rang inc pour une période de trois saisons hivernales plus une saison optionnelle au montant de 819 196.88$, le tout suivant le devis du 5 août 2022 et ses deux addendas;

- D'autoriser monsieur Guy Boivin, maire suppléant, et madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins d'exécution du présent contrat.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-09-19-06 : OCTROI POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (CONTRAT B)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a lancé un second appel d'offres public pour l'entretien des rues, des avenues, des trottoirs et des stationnements (Contrat B) pour une saison hivernale, pour trois saisons hivernales plus une saison optionnelle et pour quatre saisons hivernales plus une saison optionnelle;

ATTENDU les soumissions reçues :

Entrepreneurs	Une saison	Trois saison plus une saison	Quatre saisons plus une
AMP Excavation inc	NA	822 071 25$	NA
Ferme du 5ème Rang inc	231 099.75$	924 399.00$	NA

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par Éric Tanguay et résolu

- D'octroyer le contrat d'entretien des chemins d'hiver – Contrat B- pour les rues, les avenues, les trottoirs et les stationnements pour une période de trois saisons hivernales plus une saison optionnelle;

- D'octroyer le contrat d'entretien des chemins d'hiver – Contrat B- pour les rues, les avenues, les trottoirs et les stationnements au plus bas soumissionnaire qui est également conforme soit AMP Excavation inc pour une période de trois saisons hivernales plus une saison optionnelle, au montant de 822 071.25$, le tout suivant le devis du 5 août 2022 et ses deux addendas;

- D'autoriser monsieur Guy Boivin, maire suppléant, et madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins d'exécution du présent contrat.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Période de questions

- Quelle est la différence de prix entre les 2 soumissions;
- Est-on obligé d'accepter la plus basse soumission;
- Pourquoi prendre un soumissionnaire qui a reçu plusieurs plaintes;
- Va-t-il y avoir des améliorations;
- La municipalité a-t-elle encore un appareil photo;
- Quelle sorte de machinerie est exigée;

2022-09-19- LEVÉE DE LA SÉANCE
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de lever la séance à 20h50.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Alain Talbot, maire
Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en respect de l'article 142(2) du Code municipal

Guy Boivin, maire suppléant
Je, Guy Boivin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en respect de l'article 142(2) du Code municipal

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion du 19 septembre 2022, à 19h30.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 04 octobre 2022.